

République Française
Département SEINE ET MARNE
BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25/06/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	33	40

Vote
A l'unanimité
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 25 Juin à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 19/06/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 19/06/2025.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra (visioconférence), BOISGONTIER Béatrice, CASTANO Nadège, DESNOYERS Monique, DUMENIL Stéphanie, DUTRIAUX Nathalie, PONSARDIN Catherine, TAMATA-VARIN Marième (visioconférence), TORCOL Patricia, MM : BARBERI Serge, BOCQUILLON Gilles, CALVET Jean, CASEAUX Hubert, CHAMPIN Gérard, CHANUSSOT Jean-Marc, DESPOTS Hervé, GROSLEVIN Gilles, JAROSSAY Gilbert (visioconférence), JEANNIN Hervé, MEDEIROS Manuel (visioconférence), MOTTE Patrice, POIRIER Daniel (visioconférence), RACINE Pierre, REMOND Bruno, ROMAIN Emilien (visioconférence), ROSSIGNEUX Gilles, ROUSSELET Gérard, SAINT-JALMES Patrice, SAOUT Louis Marie, VENANZUOLA François, VIGIER Mathias, WOCHENMAYER Jonathan (visioconférence)
Suppléant(s) : Mme CASTANO Nadège (de M. PRIOUX Pierre-François) (visioconférence), MM : BOCQUILLON Gilles (de Mme LUCZAK Daisy), DESPOTS Hervé (de M. GERMAIN Jean-Luc)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BARRES Fabienne à M. CHAMPIN Gérard, NINERAILLES Brigitte à Mme PONSARDIN Catherine, VAROQUI Geneviève à M. ROMAIN Emilien, VIBERT Nicole à M. BARBERI Serge, VIEIRA Patricia à Mme BOISGONTIER Béatrice, MM : BELFIORE Elio à Mme TORCOL Patricia, THIÉRIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian
Excusé(s) : Mme LUCZAK Daisy, MM : CAMEK Julien, GERMAIN Jean-Luc, PRIOUX Pierre-François

Absent(s) : Mmes : GIRAULT Muriel, HELLIAS Aline, KUBIAK Françoise, MOTHRE Béatrice, PASQUET Hélène, SALAZAR Joëlle, MM : ANTHOINE Emmanuel, BETTENCOURT François, GUECHATI Amin, LAGÜES-BAGET Yves, NESTEL Gilles

A été nommé(e) secrétaire : M. VIGIER Mathias

2025_98 – Grille tarifaire 2025 ALSH Intercommunaux

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Vu la délibération n° 2017-04 du 12 janvier 2017 et la délibération n° 2017-22 du 2 février 2017 portant sur la définition de l'intérêt communautaire action sociale,

Vu la délibération 2017-95 du 20 juin 2017 fixant les tarifs des accueils de loisirs intercommunaux du 1 juillet 2017 au 31 août 2018,

Vu la délibération 2018-90-02 du 9 mai 2018 relative à la fixation des tarifs des Accueils de loisirs intercommunaux,

Vu la délibération 2021_153 du 16 décembre 2021 relative à la création de 2 tranches supplémentaires en fonction des revenus et à la fixation des tarifs des Accueils de loisirs intercommunaux,

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance, Jeunesse et des sports du 3 février 2025,

Vu l'avis favorable du Conseil Communautaire du 11 février 2025,

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs au regard de l'inflation actuelle de 1,6%,

Considérant qu'une erreur a été constaté dans le tableau de la délibération 2025_09 du 11 février 2025, il est proposé de l'annuler et de la remplacer par celle-ci.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

FIXE les tarifs des accueils de loisirs intercommunaux comme suit :

PRESTATIONS		Journée complète				1/2 Journée avec repas				1/2 Journée sans repas			
NOMBRE D'ENFANTS		1 enfant		2 enfants et plus		1 enfant		2 enfants et plus		1 enfant		2 enfants et plus	
ANNÉE		2024/2025	2025/2026	2024/2025	2025/2026	2024/2025	2025/2026	2024/2025	2025/2026	2024/2025	2025/2026	2024/2025	2025/2026
TRANCHES	REVENUS MENSUELS		1,016		1,016		1,016		1,016		1,016		1,016
T1	< à 1 067 €	8,19 €	8,32 €	7,05 €	7,16 €	5,97 €	6,07 €	5,44 €	5,53 €	3,28 €	3,33 €	2,83 €	2,88 €
T2	de 1 067,01 € à 2 000 €	10,35 €	10,52 €	8,90 €	9,04 €	7,65 €	7,77 €	6,58 €	6,69 €	4,36 €	4,43 €	3,76 €	3,82 €
T3	de 2 000,01 € à 3 000 €	12,50 €	12,70 €	10,75 €	10,92 €	9,13 €	9,28 €	7,85 €	7,98 €	5,03 €	5,11 €	4,32 €	4,39 €
T4	de 3 000,01 € à 4 000 €	15,79 €	16,04 €	13,57 €	13,79 €	11,52 €	11,70 €	9,91 €	10,07 €	6,34 €	6,44 €	5,44 €	5,53 €
T5	de 4 000,01 € à 5 000 €	18,89 €	19,19 €	16,25 €	16,51 €	13,79 €	14,01 €	11,86 €	12,05 €	7,58 €	7,70 €	6,53 €	6,63 €
T6	de 5 000,01 € à 6 000 €	22,10 €	22,45 €	19,01 €	19,31 €	16,13 €	16,39 €	13,88 €	14,10 €	8,87 €	9,01 €	7,63 €	7,75 €
T7	> 6 000,01 €	23,31 €	23,68 €	20,05 €	20,37 €	17,01 €	17,28 €	14,63 €	14,86 €	9,36 €	9,51 €	8,05 €	8,18 €
Extérieur		39,55 €	40,18 €	39,55 €	40,18 €	28,87 €	29,33 €	28,87 €	29,33 €	15,88 €	16,13 €	15,88 €	16,13 €
Tarif PAI panier repas		3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €				

DECIDE de l'application des tarifs joint à la présente à partir du 1er septembre 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
Au Châtelet-en-Brie, le 26/06/2025
Le Président,
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
M. VIGIER Mathias



Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le 26/06/2025



ID : 077-200070779-20250626-2025_98-DE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le 26/06/2025



ID : 077-200070779-20250626-2025_98-DE



PROJET DE TARIFICATION 2025/2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIE DES RIVIERES ET CHÂTEAUX

Année d'imposition de référence - N1

Tranche = Revenu fiscal de référence du foyer / 12.

PRESTATIONS		Journée complète				1/2 Journée avec repas				1/2 Journée sans repas			
NOMBRE D'ENFANTS		1 enfant		2 enfants et plus		1 enfant		2 enfants et plus		1 enfant		2 enfants et plus	
ANNÉE		2024/2025	2025/2026	2024/2025	2025/2026	2024/2025	2025/2026	2024/2025	2025/2026	2024/2025	2025/2026	2024/2025	2025/2026
TRANCHES	REVENUS MENSUELS		1,016		1,016		1,016		1,016		1,016		1,016
T1	< à 1 067 €	8,19 €	8,32 €	7,05 €	7,16 €	5,97 €	6,07 €	5,44 €	5,53 €	3,28 €	3,33 €	2,83 €	2,88 €
T2	de 1 067,01 € à 2 000 €	10,35 €	10,52 €	8,90 €	9,04 €	7,65 €	7,77 €	6,58 €	6,69 €	4,36 €	4,43 €	3,76 €	3,82 €
T3	de 2 000,01 € à 3 000 €	12,50 €	12,70 €	10,75 €	10,92 €	9,13 €	9,28 €	7,85 €	7,98 €	5,03 €	5,11 €	4,32 €	4,39 €
T4	de 3 000,01€ à 4 000 €	15,79 €	16,04 €	13,57 €	13,79 €	11,52 €	11,70 €	9,91 €	10,07 €	6,34 €	6,44 €	5,44 €	5,53 €
T5	de 4 000,01€ à 5 000 €	18,89 €	19,19 €	16,25 €	16,51 €	13,79 €	14,01 €	11,86 €	12,05 €	7,58 €	7,70 €	6,53 €	6,63 €
T6	de 5 000,01€ à 6 000 €	22,10 €	22,45 €	19,01 €	19,31 €	16,13 €	16,39 €	13,88 €	14,10 €	8,87 €	9,01 €	7,63 €	7,75 €
T7	> 6 000,01 €	23,31 €	23,68 €	20,05 €	20,37 €	17,01 €	17,28 €	14,63 €	14,86 €	9,36 €	9,51 €	8,05 €	8,18 €
Extérieur		39,55 €	40,18 €	39,55 €	40,18 €	28,87 €	29,33 €	28,87 €	29,33 €	15,88 €	16,13 €	15,88 €	16,13 €
Tarif PAI panier repas		3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €				

Principe :

Propositions d'augmentation de 1,6%